



07 juin 2022 n°179



Photo F. MOREUX

CFR Retraite

Réforme des retraites : *virage soudain et marche arrière*

Oui, virage soudain car le nouveau gouvernement n'a pas attendu plus de deux jours après sa nomination pour annoncer que la partie « qui fâche » de la réforme (lisez recul de l'âge de départ) était repoussée à septembre. Chargé des retraites par la Première Ministre Madame Élisabeth Borne, Olivier Dussopt, maintenant ministre du Travail, a, dans la foulée, rencontré les organisations

syndicales dont la CFDT qui avait déjà annoncé son refus d'entamer quelque discussion que ce soit sur ce sujet avant l'automne. Il a laissé entendre que le calendrier pouvait s'étirer car, dit-il, la cible d'âge n'est pas impérative. De son côté la Première Ministre déclare que *la borne des 65 ans n'est pas un « totem »*.

Pour autant, la question du recul de l'âge n'a pas été du tout clarifiée ; elle fera l'objet

de discussions avec les partenaires sociaux, syndicats et organisations professionnelles, d'abord au ministère du Travail, peut-être, ensuite à Matignon, mais certainement pas à l'Élysée dans les prochains mois. De plus, cette question majeure ne sera probablement abordée qu'à l'issue de discussions au sujet de la faiblesse de certaines pensions, de la pénibilité, de l'emploi des seniors, voire de la suppression des régimes spéciaux, autre source de crispation avec les syndicats. La priorité de cette partie de la réforme est donc clairement donnée au dialogue social.

Cette opposition entre gouvernement et syndicats ne pourra pas rester indéfiniment aussi majeure. S'appuyant sur le rapport 2021 du COR (le suivant est attendu fin juin) les syndicats jugent qu'une réforme n'est pas financièrement utile, ceci pour deux raisons : c'est tout d'abord que le poids des retraites dans le PIB va baisser en raison du choix d'une indexation des pensions sur l'inflation, personne ne peut le nier, choix qui les fait évoluer moins vite que les salaires. C'est aussi tout simplement parce que les générations du baby-boom atteignent déjà environ 80 ans et seront inévitablement de moins en moins nombreuses.

Si les syndicats se rassurent sur le long terme, l'exécutif s'inquiète pour le relatif court terme. Le déficit des retraites, de 13 milliards d'euros en 2021, restera ensuite d'environ 10 milliards chaque année, au moins jusqu'en 2030 d'après le COR qui reconnaît que le déficit affiché est largement minimisé parce qu'il occulte, par convention, une partie importante du coût des retraites de la Fonction Publique. C'est ainsi que l'État verse chaque année des « *subventions d'équilibre* » ramenant à zéro le déficit réel de ses fonctionnaires. Ce sujet sera vraisemblablement abordé à un moment ou à un autre dans le cadre de la réforme des retraites, par exemple sous l'angle de la soutenabilité du système de retraite par répartition et de la dette, mais la presse en parle déjà. Le Figaro par exemple rappelle dans un article récent que ces versements atteignent, en équivalent cotisations, 74 % pour les fonctionnaires d'État, 30 % pour les agents des

collectivités et des hôpitaux. Cependant, comparer les 74 % comme il le fait aux 16,5 % payés par l'employeur d'un salarié du secteur privé ne permet pas de tirer de conclusion, car les pourcentages du secteur public ne tiennent pas compte de multiples corrections qui minimisent assez fortement l'écart entre public et privé comme l'avaient déjà montré des documents assez anciens du COR. La Commission Retraites en discutera lors de sa réunion du 13 juin et contactera le COR si nécessaire afin que nos adhérents puissent avoir une idée plus à jour de l'importance réelle de ce problème.

Il est possible qu'en reculant l'âge de la retraite, le gouvernement espère dégager des marges supplémentaires pour financer des réformes sociales, sur l'école et la dépendance entre autres. Nous n'en sommes pas là, mais le fait que le nombre d'actifs par retraité soit tombé de 4 dans les années cinquante à 1,7 aujourd'hui est préoccupant. Ce chiffre baissera encore avec l'allongement de la durée de la vie rendant le système actuel difficile à tenir dans la durée. Des solutions partiellement alternatives au recul de l'âge pour obtenir des résultats à peu près similaires : la réforme Touraine de 2014 ou la retraite progressive par exemple, peu utilisées aujourd'hui du fait de leur complexité, font actuellement l'objet d'un réexamen par la Commission Retraites CFR.

L'abandon pour quelques mois d'une marche au clairon visant à peut-être obtenir du Parlement un recul de l'âge, voire de l'imposer, ressemble à une marche arrière, arrière mais probablement seulement temporaire. En effet, alors qu'une majorité importante de Français refuse de travailler plus longtemps qu'aujourd'hui, un dialogue sans précipitation inutile devrait, espérons-le du moins, aider une partie d'entre eux à admettre qu'il est impératif de travailler tout au long de la vie davantage qu'aujourd'hui, à l'image de tous nos voisins européens.

Le flou du pouvoir d'achat et de la revalorisation des pensions est beaucoup moins entretenu par le gouvernement que celui concernant le recul de l'âge. Ces deux sujets prennent la tête des priorités, avec

en plus le dialogue social.

À l'occasion de sa première rencontre avec les syndicats Olivier Dussopt a confirmé que les pensions seraient revalorisées de 4 % dès juillet avec un premier versement au 9 août pour le « régime général ». Il n'a rien dit concernant les retraites complémentaires, mais on a pu comprendre, comme nous pouvions nous y attendre, que leur revalorisation dépendra de discussions avec les partenaires sociaux gestionnaires d'Agirc-Arrco. Nous les contacterons si, et quand, cela nous paraîtra nécessaire.

Désormais à la fois ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté

numérique et industrielle, Bruno Lemaire lance le chantier du pouvoir d'achat, un projet de loi devant en principe être voté après les législatives. Il a déjà rencontré ce 23 mai des représentants du patronat afin qu'ils agissent contre l'inflation à l'heure où l'horizon s'assombrit nettement pour la croissance.

L'AFJ de juillet arrivera juste après le résultat du 2^e tour des législatives, un peu tôt pour que des conclusions concernant les deux projets essentiels abordés ici aujourd'hui puissent être tirées, mais les nouvelles prévisions du COR, alors disponibles, nous aideront peut-être.

Pierre Lange

NOS FÉDÉRATIONS FNAR

Représentants des Usagers : premiers résultats du questionnaire portant sur le bilan 2019-2021 et l'intention des personnes interrogées quant au renouvellement de leur mandat

Courant mars 2022, la Mission Santé, Qualité de Vie du Retraité de la FNAR a adressé aux 78 Représentants des Usagers (RU), nommés au titre de la FNAR au sein des Établissements de santé, un questionnaire pour établir un bilan de leurs mandats sur la période 2019-2021 et connaître leurs intentions quant au renouvellement de leur engagement en tant que Représentant des Usagers.

À la date du 15 mai 2022, la moitié d'entre eux - soit 39 RU - a répondu à la sollicitation de la FNAR et retourné 51 questionnaires (un RU peut en effet disposer de plusieurs mandats) dont 49 ont pu être exploités.

Par grande région, la répartition des réponses aux questionnaires est la suivante :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 8
- Bretagne : 5
- Centre-Val de Loire : 1
- Grand-Est : 1
- Hauts-de-France : 8

- Île-de-France : 8
- Normandie : 5
- Nouvelle Aquitaine : 5
- Occitanie : 1
- PACA : 1
- Pays de la Loire : 3
- DOM : 2

L'exercice du mandat et les perturbations liées au COVID

L'exercice du mandat de RU, pour les membres de la FNAR, se fait majoritairement en tant que titulaire (28 titulaires, 21 suppléants), mais le fait d'avoir été nommé comme suppléant ne semble pas un obstacle majeur pour exercer pleinement ses fonctions puisque tous les suppléants déclarent participer aux réunions de la Commission des usagers, instance majeure du fonctionnement de la démocratie sanitaire au sein des Hôpitaux.

L'épidémie du COVID a perturbé le rythme des réunions de ces CDU, qui ne se sont réunies en 2020 et en 2021 que trois fois en moyenne (contre quatre pendant la période 2017-2019), mais il est à noter que plus de la moitié des établissements a mis en place un système de visio-conférence en vue d'assurer la continuité de fonctionnement. Onze établissements ont même organisé, une fois la première vague de l'épidémie passée, des visio-conférences spécifiques sur le COVID 19

Les thèmes abordés en Commission des usagers

Les thèmes abordés au cours des réunions de la CDU permettent de se faire une bonne idée des missions et du rôle des Représentants des Usagers, au sein des établissements, et du contenu du terme « démocratie sanitaire ».

De façon assez logique, avec 26 mentions, l'examen des réclamations et des plaintes (et éventuellement des félicitations) apparaît comme le thème le plus fréquemment abordé par les CDU.

Les questions relatives à l'épidémie de COVID, apparaissent au deuxième rang avec 12 mentions.

Viennent ensuite les questions relatives aux points suivants :

- La mesure de la satisfaction des patients (9).
- La certification des Établissements de santé, qui engagent dans leur démarche de plus en plus la participation des Représentants des Usagers (8).
- Le suivi des événements indésirables graves survenus au sein de l'hôpital (8).
- La démarche qualité au sein de l'établissement (8).
- Le Projet des usagers (5).
- Les questions relatives aux constructions et travaux (4).

Le temps passé à l'exercice du mandat

Les réponses apportées au questionnaire permettent de mesurer le temps à consacrer à l'exercice de son mandat, dès lors que l'on se décide à s'engager comme Représentant des Usagers

En moyenne un mandat de Représentant des Usagers, représente un engagement d'une journée par mois (7 heures). Il est à noter que ce temps a été sensiblement réduit en 2020, du fait de l'épidémie de COVID.

Toutefois ce temps est très variable d'un Représentant à l'autre, car si pour la majo-



rité des Représentants, le temps passé à exercer des fonctions de Représentant des Usagers est généralement compris entre 2 et 3 heures par mois, certains peuvent y consacrer 2 à 3 jours par mois en fonction de leur volonté d'engagement et de l'intérêt qu'ils y trouvent.

La satisfaction par rapport à l'exercice du mandat de Représentant des Usagers

Globalement, les Représentants des Usagers de la FNAR (27 sur 49 mandats) sont satisfaits des conditions d'exercice de leur mandat au sein de leur établissement. Ceux qui sont dans cette situation soulignent la facilité de l'accès à l'information, la qualité de la communication avec les responsables administratifs et médicaux, le

bon niveau d'intégration des Représentants des Usagers au sein de l'Établissement, le sérieux qui est apporté au fonctionnement de la CDU.

Mais quatre Représentants des Usagers n'ont pas pu exercer leur mandat de façon satisfaisante du fait d'un manque d'accès à l'information, de la non intégration des suppléants, d'une commission fonctionnant à *minima*, voire même d'un établissement désorganisé du fait de la rotation importante de l'équipe de Direction, ou du COVID.

Quelques Représentants des Usagers, même satisfaits, rappellent que le rôle de RU peut être parfois frustrant, car il est difficile de mesurer l'impact réel du fonctionnement de la CDU sur la qualité des relations entre l'établissement et ses usagers.

En conclusion, à l'heure où les campagnes régionales de renouvellement des mandats

de Représentants des Usagers vont débiter partout en France - et cette heure a d'ailleurs déjà sonné en Pays-de-la Loire et en Île-de-France - 80 % des RU de la FNAR expriment leur souhait de renouveler leur engagement.

Nous vous rappelons que si des membres de votre Associations sont intéressés par la fonction de Représentant des Usagers, ils peuvent contacter la Mission Santé, Qualité de Vie du Retraité de la FNAR, qui les appuiera dans leurs démarches administratives avec les ARS, les aidera à trouver un poste adapté à leur souhait : titulaire/suppléant, taille et nature de l'établissement, proximité du domicile, voire même à échanger avec un autre Représentant des Usagers. (adresse de messagerie : mision.sante.fnar@orange.fr)

Alain PELC



PARTENARIATS

Même lorsqu'on a la sensation qu'il n'y a rien de nouveau, il y a toujours quelque chose de neuf pour les Partenariats, et même si ce n'est pas exactement neuf, cela mérite d'être rappelé, car peut-être oublié...

Le conseil qui n'est jamais caduc est de consulter la rubrique « **avantages-adhérents** ¹ » aussi souvent que possible puisque les accords évoluent en permanence.

✓ Rappelons que les avantages réservés aux adhérents des associations membres de la FNAR peuvent être assortis d'un code secret (à préciser lors de la réservation).

Cette information peut être obtenue en interrogeant le président de l'association ou le responsable Partenariats (quand il y en a un). Ce contact préalable est essentiel, notamment lorsque le partenaire exige une attestation certifiant que l'adhérent est à jour de cotisation.

✓ En outre, les associations-membres de la FNAR, lorsqu'elles organisent quelque manifestation locale ou plus générale, doivent avoir à l'esprit que nos partenaires se feront toujours un plaisir de les assister, de les entourer, de les patronner, parfois de les recevoir sur leur site...

✓ L'adresse mail partenariat@fnar.info, initialement réservée aux partenaires éventuels souhaitant proposer une convention, peut être utilisée par tous ceux qui souhaitent obtenir un renseignement sur les partenariats FNAR.

Signé : Partenariats FNAR

¹ Attention : cette rubrique s'intitulait précédemment « Avantages-partenaires »

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Photo F. MOREUX

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution
le 5 JUILLET 2022